

## COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

9.1 Durant cette session, le Comité scientifique est présidé par H.-C. Shin, vice-président du Comité scientifique.

### Coopération avec le Système du Traité sur l'Antarctique

#### CPE

9.2 La présidente du Comité scientifique, E. Fanta, a assisté en qualité d'observatrice à la IX<sup>e</sup> session du CPE du Traité sur l'Antarctique, qui s'est déroulée du 12 au 16 juin 2006, à Edimbourg (Royaume-Uni) sous la présidence d'A. Press (Australie). N. Gilbert (observateur du CPE) présente au Comité scientifique le rapport du CPE (CCAMLR-XXV/BG/40) et couvre les éléments-clés des délibérations du CPE :

- i) Le CPE a décidé d'élaborer un plan quinquennal pour aider la gestion de son ordre du jour qui devient de plus en plus important. Les travaux que la CCAMLR a investis dans la préparation d'un plan similaire pour le WG-EMM servent d'exemple au CPE.
- ii) Le CPE a reçu une présentation de D. Carlson, directeur du service des programmes de l'API, sur l'Année polaire internationale. Il a encouragé les Parties à assurer un soutien logistique et financier aux opérations de recherche scientifique et à leur fournir une assistance dans le cadre de l'API.
- iii) Le CPE a soumis neuf plans de gestion, nouveaux ou révisés, à la RCTA pour approbation. Deux de ces plans de gestion comprennent une composante marine : la ZSPA No 165 – Edmonson Point, Wood Bay, mer de Ross, (projet soumis par l'Italie), et la ZSGA No 1, baie de l'Amirauté, île du Roi George (projet soumis par le Brésil, l'Equateur, la Pologne, le Pérou et les Etats-Unis). Ces plans de gestion ont été examinés par le Comité scientifique et approuvés par la Commission.
- iv) Le CPE a passé un temps considérable à discuter de la question des AMP, notamment des travaux sur une biorégionalisation de l'océan Austral que la CCAMLR a proposé d'entreprendre dans le but d'avoir une base scientifique pour l'identification des zones représentatives ayant besoin de protection. Les membres du CPE ont souligné la nécessité de baser tous les travaux liés aux AMP sur une approche scientifique solide et durable. Le CPE a fait part de sa volonté de travailler aux côtés de la CCAMLR sur la question de la biorégionalisation et des AMP. Le CPE convient par ailleurs que le nouveau président, N. Gilbert, devrait représenter le CPE au Comité directeur de l'atelier sur la biorégionalisation de la CCAMLR pendant la période d'intersession, jusqu'à la X<sup>e</sup> réunion du CPE.
- v) La Nouvelle-Zélande a présenté le rapport de l'atelier sur les "Espèces non natives en Antarctique" qui s'est tenu en Nouvelle-Zélande en avril 2006. Les questions-clé examinées dans le rapport de l'atelier comprennent, entre autres, la question préoccupante du transfert d'espèces vers l'Antarctique et à l'intérieur de

la région, et celle relative à la nécessité de prendre des mesures préventives pratiques. Il est considéré que la question de l'introduction d'espèces non natives dans la région doit être examinée attentivement, en particulier compte tenu du réchauffement climatique qui renforcera la capacité de survie des espèces introduites en Antarctique. Cette question est inscrite en permanence à l'ordre du jour du CPE et celui-ci demande à la Nouvelle-Zélande de soumettre le rapport au Comité scientifique pour examen (SC-CAMLR-XXV/BG/21). Le CPE a estimé qu'il était indispensable de maintenir un dialogue avec la CCAMLR en ce qui concerne les espèces marines introduites et la contribution potentielle des navires de pêche à l'introduction de nouvelles espèces dans l'océan Austral.

- vi) Le CPE a également adopté les nouvelles directives pour l'échange des eaux de ballast dans le Traité de l'Antarctique en vue de réduire les risques liés à l'introduction d'espèces marines non natives en Antarctique par le biais des eaux de ballast. Ces directives ont pour objectif de fournir les moyens de mettre en œuvre la Convention internationale sur le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires de l'OMI (2004). Les directives ont été adoptées lors de la 19<sup>e</sup> réunion de la RCTA par la résolution 3 (2006).
- vii) Le SCAR a préparé une proposition visant à porter les pétrels géants antarctiques (*Macronectes giganteus*) sur la liste des espèces spécialement protégées en vertu des dispositions de l'Annexe II du Protocole. Le CPE a convenu de reporter une décision sur la désignation de l'espèce en attendant l'examen proposé du statut de sa population par l'UICN. Si cette réévaluation changeait la catégorie de Vulnérable à Quasi menacé (en se basant sur les critères de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN), l'inscription sur la liste des "Espèces spécialement protégées" n'aurait plus lieu d'être en vertu des procédures admises par le CPE (annexe 8 du rapport final de la VIII<sup>e</sup> réunion du CPE). Toutefois le CPE a convenu d'examiner plus avant l'option de cette désignation ainsi que celle d'autres espèces sur la base de leur statut au niveau régional. A la suite des directives du CPE, le SCAR a également été encouragé à préparer des propositions d'inscription sur les listes d'autres espèces entrant dans les catégories de la Liste rouge de l'UICN (notamment, les gorfous macaroni (*Eudyptes chrysolophus*)). Le SCAR a également été prié de revoir le statut des otaries de la mer de Ross (*Ommatophoca rossii*) qui, comme les otaries en général, figurent sur la liste des espèces spécialement protégées depuis 1964.
- viii) Le SCAR avait également préparé une proposition visant à supprimer les otaries de Kerguelen de la liste des espèces spécialement protégées. Il a noté que ces otaries représentaient une réussite dans le domaine de la conservation et que l'on devrait continuer à assister à l'accroissement des populations vivant dans la zone du Traité de l'Antarctique. Le CPE a convenu de recommander à la RCTA de supprimer les deux espèces d'otaries de la liste des espèces spécialement protégées en vertu de l'Annexe II. Ce faisant, le CPE a démontré son interprétation du Protocole, à savoir, que les espèces continueraient d'être protégées comme le sont toutes les espèces de phoques antarctiques. Il demande également au SCAR de solliciter régulièrement l'avis de la CCAMLR sur le niveau de mortalité accidentelle des otaries, les impacts possibles de la pêche au

krill sur les populations de phoques et le développement et l'efficacité des mesures de dissuasion des phoques dans la pêche de krill.

- ix) Le SCAR a rendu compte au CPE des résultats de son atelier sur "l'acoustique marine et l'océan Austral" ainsi que de ses travaux sur une "calibration à large bande des sources sismiques marines – une étude de cas". Il a fait savoir qu'il avait utilisé la campagne du COMNAP sur les systèmes acoustiques marins dont se servent les navires des programmes antarctiques nationaux et, suite à des discussions avec le secrétariat de la CBI et d'autres organisations, qu'il avait mis à jour les évaluations de risques effectuées deux ans plus tôt. Le SCAR a noté que les procédures de dissuasion recommandées étaient utilisées par la plupart des autorités délivrant des permis de pêche mais que de nouvelles données étaient nécessaires pour s'assurer que ces procédures sont aussi pertinentes et efficaces que possible. Il faudrait notamment effectuer de nouveaux travaux de recherche pour déterminer les niveaux naturels des bruits de fond ainsi que ceux émanant des activités humaines. Le Comité a convenu de garder cette question à l'ordre du jour et d'en discuter à nouveau à la X<sup>e</sup> réunion du CPE avec le rapport du récent atelier de la CBI sur l'acoustique marine.
- x) En ce qui concerne la question de la coopération avec d'autres organisations, le CPE a reconnu l'importance de sa relation avec le Comité scientifique de la CCAMLR pour la protection des écosystèmes de l'environnement antarctique et des environnements dépendants et liés à l'Antarctique. Le CPE a convenu que, à partir de la X<sup>e</sup> réunion, l'observateur du CPE auprès du Comité scientifique de la CCAMLR, devrait présenter son rapport au CPE sous la forme d'un document de travail pour que le CPE l'examine plus attentivement. Le CPE a également convenu que le rapport devrait comprendre une liste des coordonnées des responsables des groupes de travail du Comité scientifique de la CCAMLR, ainsi que des références précises aux sites sur lesquels les versions électroniques des rapports finaux des réunions du Comité scientifique de la CCAMLR peuvent être consultés. Il a aussi soutenu la proposition selon laquelle le Comité scientifique pourrait présenter aux futures réunions du CPE une synthèse des informations importantes (y compris les informations de base, les résultats et tendances prévues) comme par exemple, les travaux du CEMP, les données sur la capture accidentelle des oiseaux de mer et des phoques, ainsi que les activités de contrôle des débris marins. Le CPE a également apprécié l'offre de l'observateur de la CCAMLR de présenter une vue d'ensemble des travaux du Comité scientifique de la CCAMLR à la X<sup>e</sup> réunion du CPE. Cette présentation aura pour objectif de montrer les avancements de la CCAMLR dans l'application de son approche de gestion basée sur l'écosystème, le contrôle de l'écosystème et le développement de modèles stratégiques.
- xi) N. Gilbert a été élu à la présidence du CPE pour un mandat de deux ans et Tania Brito (Brésil), à la vice-présidence.

9.3 A. Constable prend note de la demande d'informations du CPE sur plusieurs questions auxquelles il n'est pas convaincu qu'il sera possible de répondre. Il suggère qu'il serait, à l'avenir, peut-être plus judicieux de tenir une réunion conjointe du CPE et du Comité scientifique de la CCAMLR pour y développer des liens et décider quelle serait la meilleure manière de travailler ensemble.

9.4 N. Gilbert fait savoir que le rapport qu'il a présenté à la X<sup>e</sup> réunion du CPE sur SC-CAMLR-XXV ainsi que la présentation de l'observateur du Comité scientifique de la CCAMLR à cette réunion devraient fournir au CPE les informations requises. Toutefois, il accueille favorablement la suggestion d'A. Constable d'organiser une réunion conjointe qui, à son avis, devrait recevoir le soutien du CPE.

## SCAR

9.5 Graham Hosie (observateur du SCAR auprès de la CCAMLR) et Colin Summerhayes (directeur exécutif du SCAR) présentent les rapports (CCAMLR-XXV/BG/22 et BG/23) préparés par le SCAR :

- i) La XXIX<sup>e</sup> réunion biennale des délégués du SCAR s'est déroulée à Hobart (Australie) en juillet 2006 conjointement avec la XVIII<sup>e</sup> réunion du COMNAP. La présidente du Comité scientifique de la CCAMLR, E. Fanta, qui y avait été invitée en sa qualité d'observateur n'a malheureusement pas pu y assister. Le SCAR invitera la CCAMLR à assister à la XXX<sup>e</sup> réunion du SCAR qui se tiendra à Saint-Pétersbourg, en Russie, en 2008.
- ii) La seconde conférence scientifique ouverte du SCAR s'est déroulée en même temps que la XXIX<sup>e</sup> réunion du SCAR. La conférence, multidisciplinaire, a attiré près de 900 délégués de 32 pays. De nombreux thèmes, parmi les 45 thèmes scientifiques proposés, traitaient de questions présentant un intérêt particulier pour la CCAMLR.
- iii) Le programme EBA est l'un des programmes de recherche scientifique du SCAR ayant pour objectif de traiter des questions sur la biodiversité et des réponses globales aux changements climatiques. La CCAMLR sera intéressée et le SCAR se réjouit de sa participation à ce programme. Le programme CAML, le SCAR-MarBIN et le projet CPRAG de l'EBA offrent des possibilités de coopération dans la recherche scientifique entre le SCAR et la CCAMLR.
- iv) Le CAML ([www.caml.aq](http://www.caml.aq)) est l'un des projets phares parrainés par le SCAR pour l'API. C'est un programme qui a pour objectif l'étude de la répartition et l'abondance de la biodiversité marine en Antarctique et comment celles-ci sont affectées par les changements climatiques. Il a pour but de fournir des points de références robustes afin de mesurer les effets des changements à venir.
- v) Le CAML est un programme dont la planification est déjà bien avancée pour mener une campagne circumantarctique en 2007/08. Près de 30 pays ont fait part de leur intention de participer au CAML et 16 navires pourraient participer à la campagne. Le Comité scientifique directeur du CAML a invité V. Siegel (responsable du groupe directeur de la campagne CCAMLR-API) à participer à sa réunion de Bremerhaven, en Allemagne, en juin 2006 en qualité d'expert. Il a travaillé avec le SCAR pour incorporer les protocoles d'échantillonnage proposés par la CCAMLR dans les protocoles du CAML. La prochaine réunion du Comité scientifique directeur du CAML se tiendra en Pologne en juin 2007. V. Siegel devrait à nouveau y participer.

- vi) Le SCAR-MarBIN ([www.scarmarbin.be](http://www.scarmarbin.be)) du SCAR compile et gère les informations nouvelles et existantes sur la biodiversité marine de l'Antarctique. Le site portail du SCAR-MarBIN est un point d'accès simple aux informations sur la biodiversité marine pour la recherche scientifique, la conservation et la gestion durable. A ce jour, le SCAR-MarBIN a rassemblé les données de 24 bases de données. Les données du CAML seront également disponibles sur le site du SCAR-MarBIN.
- vii) Le SCAR-MarBIN sera une ressource utile pour la CCAMLR, notamment pour les études de contrôle et les objectifs de la biorégionalisation. Il encourage la CCAMLR à faire part de ses métadonnées afin de rehausser son réseau d'informations. En vue d'améliorer l'échange des données et de renforcer les liens entre le SCAR et la CCAMLR, le directeur des données sera invité à la réunion du Comité directeur du SCAR-MarBIN qui se tiendra en Pologne en juin 2007.
- viii) Le SCAR a créé un nouveau groupe d'action sur la recherche de relevés continus sur le plancton (CPRAG, <http://aadc-maps.aad.gov.au/aadc/cpr/index.cfm>) en soutien à la campagne d'enregistrement continu de plancton dans l'océan Austral. Parmi ses attributions, on compte un levé topographique de la biodiversité et de la distribution des stades de maturation du plancton et du krill, l'utilisation de la sensibilité du plancton comme indicateur précoce des changements se produisant dans l'environnement dans l'océan Austral et le rôle de référence sur l'état de l'océan Austral pour les autres programmes de contrôle. La CCAMLR peut consulter sa base de données pour l'assister dans son programme de suivi de l'écosystème et pour les études sur la biorégionalisation. Le CPRAG souhaiterait avoir un membre de la CCAMLR dans le groupe d'action.
- ix) Le SCAR remercie la présidente du Comité scientifique de l'inviter à participer à l'atelier sur les prédateurs terrestres en 2008. Il considère y envoyer deux représentants, un ayant une grande expérience dans le domaine des données et l'autre ayant des connaissances profondes dans le domaine des questions écologiques.
- x) La proposition du SCAR à la XXIX<sup>e</sup> RCTA de supprimer les otaries subantarctiques (*A. tropicalis*) et les otaries de Kerguelen de la liste des espèces spécialement protégées a été acceptée. Le statut et les tendances des effectifs des otaries de la mer de Ross sont actuellement examinés dans le but de soumettre une recommandation similaire à la RCTA. Le SCAR considère également la possibilité de porter le pétrel géant antarctique sur la liste des espèces spécialement protégées. Cette espèce est en déclin dans les eaux antarctiques. Son inscription sur cette liste serait faite sur la base d'une menace régionale plutôt que globale.
- xi) Le SCAR examine la possibilité de faire fusionner les groupes travaillant sur les oiseaux et les otaries en un nouveau groupe d'experts, spécialistes des grands prédateurs. Chaque groupe travaille plus ou moins de la même manière et leur fusion pourrait faciliter l'échange d'informations. Il est prévu que ce nouveau groupe apporte une nouvelle expertise en matière d'analyses numériques et de modélisation et qu'il travaillera en liaison avec la CCAMLR et le WG-EMM.

- xii) Le troisième atelier international du SCAR sur les études acoustiques marines s'est tenu à l'université de Cadix en Espagne en janvier 2006. L'atelier a révisé les évaluations originales des risques liés à certains équipements acoustiques utilisés dans l'océan Austral, y compris les dispositifs à déclenchement acoustique, les écho-sondeurs bathymétriques, les sondeurs de sédiments et les divers écho-sondeurs utilisés pour dresser un levé topographique du krill. Les procédures d'atténuation ont été examinées et plusieurs recommandations faites à l'égard des activités et des travaux de recherche acoustique à mener en Antarctique. L'atelier a souligné qu'il était nécessaire de mener une recherche détaillée sur le bruit sous-marin naturel dans l'océan Austral avant de pouvoir évaluer les effets des bruits anthropogéniques. Une carte des bruits devrait être dressée pour l'océan Austral à partir des données sur les trajets suivis par les navires et des données de géophysique marine pour définir les composantes spatio-temporelles du bruit sous-marin anthropogénique.
- xiii) Le SCAR a réaffirmé son engagement de travailler au futur développement des AMP avec la CCAMLR en fournissant des experts compétents et l'accès aux données. Un observateur a participé à l'atelier sur la biorégionalisation qui s'est tenu à Hobart (Australie) en septembre 2006. Les nouvelles méthodes utilisées lors de l'atelier pourraient aussi être utiles pour un certain nombre de projets du SCAR comme l'EBA et le CAML pour aider à définir les AMP. Le SCAR se réjouit de participer et de collaborer aux futurs ateliers sur la biorégionalisation et à leurs analyses.
- xiv) Le SCAR et le SCOR parrainent un groupe d'experts en océanographie. Une des tâches de ce groupe est le développement d'un système d'observation de l'océan Austral (SOOS). Le groupe d'experts et le SOOS fourniront des informations sur les changements climatiques d'intérêt pour la CCAMLR. S. Nicol assure un lien entre ce groupe et la CCAMLR. La prochaine réunion du SOOS est prévue pour la fin de 2007 et aura pour but de faire avancer la planification de celui-ci. La CCAMLR a été sollicitée pour prendre part aux discussions. Le SCAR et le SCOR parrainent également le programme naissant ICED. Ce programme, le CAML et la CCAMLR pourraient forger des liens de coopération.
- xv) La troisième conférence scientifique ouverte du SCAR se tiendra conjointement à la XXX<sup>e</sup> réunion du SCAR à Saint-Petersbourg, en Russie, en juillet 2008. Cette conférence coïncidera avec les célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire du SCAR. Le SCAR invitera à nouveau la présidente du Comité scientifique de la CCAMLR à participer à la XXX<sup>e</sup> réunion du SCAR en qualité d'observateur. Le 10<sup>e</sup> symposium sur la biologie du SCAR est prévu en 2009 à Sapporo au Japon. Mitsuo Fukuchi (Japon) assurera la coordination de ce symposium. La troisième conférence scientifique ouverte et le 10<sup>e</sup> symposium du SCAR sur la biologie seront fortement axés sur l'API. Le SCAR espère que la CCAMLR participera à ces deux réunions.
- xvi) Le SCAR s'engage à maintenir une relation de travail solide avec la CCAMLR. Par ailleurs, il cherche à développer des projets de recherche en collaboration avec la CCAMLR, notamment sur les effets des changements environnementaux sur les écosystèmes marins de l'Antarctique.

9.6 A. Constable note que de nombreux programmes de recherche scientifique du SCAR sont axés sur des espèces terrestres, mais que les questions théoriques d'ordre biologique pour les espèces marines concernant les changements climatiques pourraient intéresser la CCAMLR, comme l'évolution de l'intervalle géographique des espèces marines et/ou les réactions des espèces antarctiques marines face aux changements climatiques.

9.7 G. Hosie estime que cette question est au premier plan des travaux de recherche du SCAR, qu'il s'agit là d'une question-clé dans le programme EBA et que le CAML est une composante de l'EBA.

#### Rapports des observateurs des organisations internationales

##### ASOC

9.8 R. Werner attire l'attention des délégués sur quatre documents préparés par l'ASOC sur le krill, les aires marines protégées et la pollution en milieu marin (CCAMLR-XXV/BG/26, BG/27, BG/30 et BG/31).

9.9 L'ASOC fait part de son inquiétude concernant les limites de capture de krill qu'il est urgent de fixer dans les SSMU en tenant compte des besoins des prédateurs. Il a été noté à cette réunion qu'il y avait de plus en plus de notifications concernant la pêche au krill chaque année, ce qui témoigne d'un intérêt croissant pour cette pêcherie.

9.10 L'ASOC estime que la CCAMLR a une occasion unique d'examiner cette question avant que les captures de krill ne deviennent trop élevées et qu'elle s'assurerait ainsi que les objectifs de la Convention sont bien remplis. Cette tâche devrait être prioritaire dans le plan de travail à court terme du Comité scientifique et de ses groupes de travail. Il faudrait également collecter suffisamment d'informations dans la pêcherie par le biais notamment d'un programme d'observation scientifique qui serait appliqué systématiquement à tous les navires menant des opérations de pêche de krill au moyen de méthodes tant traditionnelles que nouvelles.

9.11 L'ASOC se réjouit de la contribution de la CCAMLR aux travaux de biorégionalisation de l'océan Austral et attend de voir les progrès dans la mise en œuvre de la gestion des pêcheries fondée sur l'écosystème dans la zone de la Convention, y compris l'établissement d'un système d'aires marines protégées.

9.12 Finalement, l'ASOC exprime son inquiétude quant aux niveaux non durables de la pêche INN dans la sous-zone 58.4, principalement sur le Banc BANZARE.

#### Rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions d'autres organisations internationales

##### CBI

9.13 K.-H. Kock rapporte que, d'après le Comité scientifique de la CBI, 853 petits rorquals et 10 rorquals communs ont été capturés en vertu d'un permis scientifique spécial de chasse à

la baleine dans l'océan Austral. Il est peu probable que la campagne SC-CCAMLR prévue dans le cadre de l'API, à laquelle le SC-CBI souhaitait participer, ait lieu. Le SC-CAMLR et le SC-CBI ont formé un groupe directeur pour organiser un atelier conjoint en 2008 qui aura pour but de revoir les métadonnées et les informations nécessaires pour les modèles d'écosystèmes. Un document émanant des membres du groupe directeur qui sera soumis au SC-CBI et servira à planifier l'atelier contiendra de plus amples informations, y compris les dépenses budgétaires qui seront partagées.

9.14 De nouvelles informations ont été fournies sur l'abondance des petits rorquals dans le secteur III de la chasse à la baleine. Un autre document de la CBI décrit l'utilisation de profils de traceurs chimiques pour évaluer l'écologie alimentaire des orques de type C présents en Antarctique, qui sont les orques responsables de la plupart des interactions avec la pêcherie à la palangre. Les scientifiques japonais n'ont toujours pas été en mesure de réconcilier les différences entre les estimations d'abondance des petits rorquals de la seconde campagne d'évaluation circumantarctique (786 000, CV = 9,4%) et de la troisième campagne d'évaluation circumantarctique (338 000, CV = 7,3%). Après un atelier qui s'est tenu à Hobart, en Australie, en avril 2006, l'évaluation exhaustive des sept populations de baleines à bosse de l'océan Austral touche pratiquement à sa fin.

9.15 J. Beddington s'enquiert de la composition du comité directeur du Comité scientifique de la CBI pour le symposium conjoint CCAMLR/CBI.

9.16 K.-H. Kock et A. Constable font savoir que D. Butterworth (Afrique du Sud) est, comme eux, l'un des membres et que D. DeMaster (Etats-Unis) et N. Gales (Australie) assureraient les fonctions de responsables du comité directeur du Comité scientifique de la CBI.

#### Seconde réunion du comité consultatif de l'ACAP

9.17 Au nom de l'observateur brésilien, C. Moreno présente le compte rendu de la seconde réunion du comité consultatif de l'ACAP (SC-CAMLR-XXV/BG/31).

9.18 Cette réunion s'est tenue à Brasilia, au Brésil, les 5 et 6 juin 2006. Les résultats des travaux pertinents des groupes de travail de l'ACAP ont été présentés :

- i) Le groupe de travail sur l'état et les tendances a annoncé que, d'après les informations portant sur 40% des tendances des populations de la liste des espèces de l'ACAP, certaines populations étaient en accroissement (27%), d'autres étaient stables (30%) alors que d'autres étaient en déclin (43%).
- ii) Le groupe de travail sur la taxonomie a rendu compte des résultats des travaux sur trois espèces controversées, l'albatros de Gibson ou des antipodes, l'albatros timide et l'albatros de Buller ou du Pacifique.
- iii) Le groupe sur la mortalité accidentelle a rendu compte des analyses des données de suivi par satellite des albatros et pétrels, qui indiquent que la forte densité de la répartition des albatros chevauche la juridiction de cinq ORGP (CCAMLR, CCSBT, CICTA, CTOI et CPCOO).

La prochaine réunion du comité consultatif de l'ACAP se tiendra à Valdivia au Chili en juin 2007.

## CIEM

9.19 K. Reid rend compte de la conférence annuelle sur la science du CIEM qui s'est tenue du 19 au 23 septembre 2006 à Maastricht aux Pays-Bas. Elle comptait 18 sessions à thème dont plusieurs s'articulaient autour de domaines scientifiques d'intérêt pour la CCAMLR, notamment :

- L'évaluation intégrée en soutien aux avis sur l'écosystème des mers régionales – allant au-delà d'une simple déclaration sur l'état qualitatif – qui a rendu compte de l'état d'avancement des modèles de l'écosystème et de leur utilisation dans la formulation d'avis de gestion.
- Le CIEM dans un monde sans cesse changeant – qui a examiné les questions ayant trait à la manière dont les avis de gestion devraient tenir compte des changements environnementaux, qu'il s'agisse de variabilité ou de changements à long terme.

9.20 La conférence scientifique annuelle du CIEM se tiendra à Helsinki, Finlande, du 18 au 22 septembre. Pour de plus amples informations, consulter le site du CIEM.

## CWP

9.21 Le directeur des données a participé à la réunion de la période d'intersession du CWP en février 2006. Cette réunion a passé en revue plusieurs questions ayant trait à la pêche, y compris l'application du NAF (Format nord atlantique) pour les transmissions et déclarations des carnets électroniques utilisés en mer, le développement du UN-LOCODE pour le codage des ports de pêche dans les statistiques de pêche, et l'élaboration d'indicateurs de la qualité des données (SC-CAMLR-XXV/BG/4).

9.22 Le Comité scientifique rappelle que, bien qu'un format électronique mondialement reconnu pour la déclaration des données de capture et d'effort puisse en simplifier le traitement, les navires ayant un permis et pêchant dans la zone de la Convention déclarent déjà les données en utilisant les formats admis de la CCAMLR. Ces dernières années, plusieurs navires ont testé une procédure selon laquelle les données de capture et d'effort sont déclarées par périodes de cinq jours. Cette procédure utilise un format e-mail texte similaire au NAF mis au point par le secrétariat (voir [www.ccamlr.org/pu/f/sc/fish/forms.htm](http://www.ccamlr.org/pu/f/sc/fish/forms.htm)). Le format e-mail texte n'a encore été évalué ni par le Comité scientifique ni la Commission. Toutefois, le Comité scientifique estime que ce format permettra aux utilisateurs de réduire la taille des courriels en soumettant les données dans le corps des messages électroniques plutôt qu'en utilisant des fichiers joints. Une telle réduction de la taille des courriels pourrait faire baisser les coûts de soumission des données pour les navires en mer.

9.23 Le Comité scientifique note également que le secrétariat utilise les noms complets des ports dans sa base de données du SDC, et il se peut que l'élaboration du système UN-LOCODE de l'OAA ait une application limitée pour la base de données de la CCAMLR.

Toutefois, l'application de codes mondialement reconnus pour les ports de pêche pourrait faciliter les recherches d'informations, ainsi que l'échange d'informations entre la CCAMLR et les autres OPR.

9.24 Le Comité scientifique note que l'OAA et le CWP mettent actuellement au point des critères de qualité pour les données de pêche, ce qui pourrait influencer la manière dont la CCAMLR examinera à l'avenir les questions de qualité des données.

#### Coopération future

9.25 Le Comité scientifique prend note de plusieurs réunions internationales pertinentes et nomme les observateurs suivants :

- 22<sup>e</sup> réunion du CWP sur les statistiques de pêche, du 26 février au 2 mars 2007, Rome, Italie : le directeur des données ;
- Réunion de WGFAST du CIEM, du 30 avril au 2 mai 2007, Dublin, Irlande : le Royaume-Uni ;
- 10<sup>e</sup> réunion du CPE, du 30 avril au 4 mai 2007, New Delhi, Inde : la présidente du Comité scientifique ;
- 59<sup>e</sup> réunion annuelle du Comité scientifique de la CBI, du 7 au 18 mai 2007, Anchorage, Alaska, Etats-Unis : K.-H. Kock ;
- 5<sup>e</sup> conférence internationale des observateurs de pêche, du 15 au 18 mai 2007, Victoria, Colombie britannique, Canada : la coordinatrice de l'application et de la réglementation et l'analyste des données des observateurs scientifiques ;
- Atelier sur le krill au 4<sup>e</sup> symposium international sur la production du zooplancton, du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2007, Hiroshima, Japon : S. Kawaguchi ;
- Troisième réunion du comité consultatif de l'ACAP (AC3), début juin, Chili (dates et lieu à confirmer) : le Chili ;
- Réunion du SCAR-MarBIN, les 7 et 8 juin 2007, Bialowieża, Pologne : le Directeur des données ;
- CCSBT :
  - 7<sup>e</sup> réunion de la CCSBT-ERSWG, juin 2007, Japon (dates et lieu à confirmer) : le Japon ;
  - 12<sup>e</sup> réunion du Comité scientifique et du groupe sur l'évaluation des stocks, du 10 au 14 septembre 2007, Hobart, Australie : l'Australie ;
- Conférence scientifique annuelle du CIEM, du 18 au 22 septembre 2007, Helsinki, Finlande : le Royaume-Uni.